

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 3 octobre 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Etaient excusés : VENERA Christophe, JOUANNY Michèle (pouvoir à GONON Florence)

Était absent : PINATEL François

Jean-Marc SAUNIER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/52 : Amélioration pastorale : mise en place d'une réserve d'eau sur l'alpage de la Sitrière-Clot de Lort

Monsieur le Maire rappelle que les alpages du territoire de la commune sont gérés par l'Association Foncière Pastorale autorisée (AFP) depuis 2016. Une convention pluriannuelle de pâturage a été signée avec le groupement pastoral (GP) de Mizoën qui regroupe 4 éleveurs et environ 1800 ovins.

L'alpage de la Sitrière-Clot de Lort constitue l'alpage intermédiaire paturé de mi-juin à mi-juillet et en septembre et est situé à proximité de la seule cabane pastorale du GP. Dans cette zone, l'abreuvement des animaux est permis par la source de Chaton et la source Druvin.

Toutefois, au regard de la raréfaction de la ressource en eau, les sources se tarissent dès la fin juillet. Il s'avère nécessaire d'utiliser le trop-plein du captage des sources abondant au printemps pour stocker une réserve d'eau nécessaire pour l'abreuvement du troupeau en fin d'estive (septembre-octobre).

L'aménagement communal consiste en la connexion à la sortie du captage existant avec reprise du trop-plein, la mise en place d'une réserve souple de 150m³ avec tissu de protection, le branchement sur la citerne d'un tuyau d'alimentation des futurs abreuvoirs et la mise en place d'une clôture de protection des ouvrages. Le GP de Mizoën a en parallèle déposé une demande d'aide pour l'installation d'une alimentation d'eau et la mise en place d'abreuvoirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place d'une réserve d'eau sur l'alpage de la Sitrière-Clot de Lort,

AUTORISE le Maire à lancer le projet qui sera à soumis à une prochaine délibération pour engagement de l'opération, approbation du plan de financement et sollicitation des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

10 OCT. 2023

Le Maire,
Bernard MICHEL

